



OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

ES OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE

information
périodique

FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE - FCPE

Information Périodique au 31.03.2023

État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Devise de comptabilité de l'OPC : EUR	Montant à l'arrêté périodique
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-24-55 du code monétaire et financier		-
b) Avoirs bancaires		193 255,23
c) Autres actifs détenus par l'OPC		21 450 325,24
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)		21 643 580,47
e) Passif		-10 530,16
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net OPC)		21 633 050,31

Nombre de parts ou actions en circulation et valeur nette d'inventaire par part ou action

Parts ou actions	Nombre de parts ou actions en circulation	Devise parts ou actions	Valeur nette d'inventaire par part ou action (Valeur Liquidative)
PART A1 / 990000122909	15 734,9483	EUR	116,69
PART S / 990000074279	1 012 846,8581	EUR	19,408
PART E1 / 990000122919	122,4484	EUR	1 133,01

Portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier. (Article R.214-32-18-I-1° du code monétaire et financier) et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. (Article R.214-32-18-I-2° du code monétaire et financier)	-	-
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale. (Article R.214-32-18-I-3° du code monétaire et financier)	-	-
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-32-18 du code monétaire et financier. (Article R.214-32-18-I-4° du code monétaire et financier)	-	-
e) Les autres actifs*	99,13	99,08

* Il s'agit des titres ne rentrant dans aucune des rubriques précédentes a), b), c) et d).

Répartition des actifs du 1°, 2°, 3° et 4° l'article R. 214-32-18-I du code monétaire et financier, par devise

Devises (10 principales devises)	Montant <i>En devise de comptabilité de l'OPC</i>	Pourcentage	
	EUR	Actif net	Total des actifs
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
Autres devises	-	-	-
Total	-	-	-

Répartition des actifs du 1°, 2°, 3° et 4° de l'article R. 214-32-18-I du code monétaire et financier, par pays de résidence de l'émetteur

Pays (10 principaux pays)	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Autres pays	-	-
Total	-	-

Ventilation des autres actifs par nature

Nature d'actifs	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
PARTS OU ACTIONS D'OPC :	99,13	99,08
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- OPC nourriciers	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP)	-	-
- OPCI et OPPCI (Organismes Professionnels de Placement Collectif Immobilier)	-	-
- Autres	99,13	99,08
AUTRE NATURE D'ACTIFS :	-	-
- Bons de souscription	-	-
- Bons de caisse	-	-
- Billets à ordre	-	-
- Billets hypothécaires	-	-
- Autres	-	-
TOTAL	99,13	99,08

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions / Remboursements
<i>Devise de comptabilité de l'OPC : EUR</i>		
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier. <i>(Article R.214-32-18-I-1° du code monétaire et financier)</i>	-	-
et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. <i>(Article R.214-32-18-I-2° du code monétaire et financier)</i>	-	-
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts du fonds d'investissement à vocation générale. <i>(Article R.214-32-18-I-3° du code monétaire et financier)</i>	-	-
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-32-18 du code monétaire et financier. <i>(Article R.214-32-18-I-4° du code monétaire et financier)</i>	-	-
e) Les autres actifs*	2 076 829,57	467 624,38
Total sur la période	2 076 829,57	467 624,38

* Il s'agit des titres ne rentrant dans aucune des rubriques précédentes a), b), c) et d).

Frais de gestion

Commission de surperformance (frais variables) : montant et % des frais sur la période	Montant	%
Catégorie de part :		
PART A1 / 990000122909	-	-
PART S / 990000074279	-	-
PART E1 / 990000122919	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

Indication des données chiffrées relatives aux distributions unitaires sur résultat et/ou sur plus ou moins-values nettes réalisées (« PVNR »), versées au cours de la période ou à verser, après déduction des impôts

Date	Catégorie de parts/actions	Devise parts/actions	Nature	Montant net unitaire	Crédit d'impôt unitaire	Montant brut unitaire
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de la période.